

Procès-verbal de la Session de Printemps mardi 24 mai 2022

Section 02 du CoNRS

Salle du Comité National - Fernand BRAUDEL CNRS - Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange - 75016 PARIS

- 11 Collège A : Jean AVAN, Marco CIRELLI (bureau), David DEAN (président), Adam FALKOWSKI, Jean-Noël FUCHS (secrétaire), Mariana GRANA (bureau), Nicolas PLIHON, Slava RYCHKOV, Agnese SEMINARA, Filippo VERNIZZI, Patrizia VIGNOLO.
- 7 Collège B : Raffaele D'AGNOLO, Manon MICHEL (bureau), Cécile REPELLIN, Guillaume ROUX, Jean-François RUPPRECHT (en visio), Piotr TOURKINE, Vincent VENNIN.
- 2 Collège C : Patricia BLANCHARD (en visio), Jonathan BAUR.
- Assistante du CN pour la section 02 : Amina MIALET.

Absents

Michel DE SAINT AUBERT (C).

1) La session de printemps débute à 9h par l'approbation du PV de la session d'automne 2021.

Le comité procède ensuite à l'examen de 48 dossiers :

- 1 expertise
- 4 changements de DU
- 1 création de GDR
- 10 éméritats (renouvellement ou 1ère demande)
- 1 demande de rattachement à la CID 50
- 1 demande d'évaluation permanente par une 2ème section
- 3 titularisations
- 26 évaluations de chercheurs (à vague ou mi-vague). Deux avis réservés sont émis. Dans un troisième cas, un avis favorable est émis sur la base de la période d'évaluation. Il est cependant proposé de suggérer au DAS une prise de contact, car le dossier questionne les membres de la section pour les années à venir.

Suite à un changement dans la procédure, les reconstitutions de carrière seront examinées à la session d'automne 2022.

Fin de l'examen des dossiers vers 13h.

2) Entre 14h et 15h30, le comité assiste à une intervention de la direction de l'INP (Thierry DAUXOIS) et du DAS (Bertrand GEORGEOT).

La politique scientifique de l'INP concernant les recrutements est rappelée (équilibre thématique, équilibre géographique pour les promotions, équilibre des profils, équilibre de genre, attention à la dérive de l'âge de recrutement CRCN).

Concernant le concours de l'année prochaine, l'INP demande que le nombre de classés soit :

- entre 1.5 et 4 fois le nombre de postes pour les CRCN
- entre 1.5 et 3 fois le nombre de postes pour les DR

Les 25 chaires de professeur junior du CNRS sont évoquées. Il y en a 3 en physique mais aucune ne concerne la physique théorique (B.G. fait remarquer que cette année il y a également des CPJ de

type universitaire et que parmi elles, 3 concernent la physique théorique. Des membres du comité ont été contactés pour faire partie des jurys de recrutement).

Suite à l'épisode de cette année (classement par la section de deux candidats méritants qui finalement n'ont pas été promus par le CNRS), T.D. rappelle également la politique du CNRS concernant les postes CRHC.

La PEDR est remplacée par la RIPEC. Le comité section 02 se chargera de l'évaluation pour les primes individuelles (dites C3) durant la session d'automne 2022.

Il y a actuellement 24 postes DR1 et 21 postes DR2. T.D. s'interroge sur la possibilité d'augmenter le nombre de postes DR2 (ce qui impliquerait sans doute de baisser le nombre de postes DR1).

T.D. mentionne qu'un nouveau décret est paru avec les changements suivants : possibilité d'un JAD pour les DR2 si auditions (ce qui n'est traditionnellement pas le cas en 02) ; création d'un échelon exceptionnel accessible aux CRHC ; augmentation du nombre de DRCE.

3) A partir de 16h, le comité se retrouve pour des discussions diverses dont un débriefing du concours.

Au sujet du concours, il est proposé de limiter le nombre d'auditionnés et d'augmenter la durée totale de chaque audition, notamment afin d'avoir plus de temps alloué aux questions.

A. SEMINARA annonce qu'elle va quitter le comité en raison de nouvelles tâches administratives suite à son installation à Gênes. Son remplacement est en cours, avec une préférence pour une femme de rang A en biophysique.

D. DEAN pose la question de démissionner M. de SAINT AUBERT (élu C) actuellement en arrêt maladie et absent depuis le début de la mandature. Les autres élus C font remarquer qu'ils ne sont pas surchargés et peuvent très bien faire le travail à deux.

Le comité discute de la possibilité de se joindre à une motion lancée par le comité en section 33 et en faveur d'un retour à des auditions en présentiel. La section 02 n'est pas en faveur de cette motion et rejoint plutôt la position de la section 03 en produisant le texte ci-dessous :

« Lors de la session de printemps, nous avons discuté des conditions d'audition pour le concours et avons décidé de ne pas nous associer à une motion demandant le retour du présentiel. Nous n'avons pas eu de problèmes techniques importants. Pour 2 candidats sur 38, nous avons eu des problèmes de connexion qui ont été rapidement réglés sans produire de retards significatifs. Nous pensons que dans l'idéal les auditions devraient être en présentiel, mais nous pensons aussi que les candidats devraient pouvoir choisir librement de passer en distanciel, notamment afin d'éviter de longs déplacements (à la fois pour des raisons écologiques, de santé, mais aussi économiques, ou encore pour éviter le décalage horaire). La présence du jury dans une même pièce est très bénéfique et devrait être requise, sauf situation vraiment exceptionnelle. En effet, les délibérations par zoom sont beaucoup moins fluides que les auditions. »

Fin de la session P22 à 18h